

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Aauthier-Nord, le 6 septembre 2016.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillers et conseillers suivants : Lorie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé et Camil Bruneau. Mme Elise Gagnon agit comme secrétaire.

Sont absents les conseillers suivants : Cécile Hélie et Steve Bruneau.

2016-09-01

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2016-09-02

**2-Adoption des procès-verbaux du 2 août et 16 août 2016.**

Il est proposé par la conseillère Lorie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que les procès-verbaux du 2 août et 16 août 2016 soient adoptés tel que présenté avec les corrections suivantes : **2 août** : dans affaire en décollant, Après le 25 millions, enlever à **l'hôpital de La Sarre au 3<sup>e</sup> étage** et mettre **un pont**. Rajouter à la suite : **En outre, la fermeture du service en santé mentale au 3<sup>e</sup> étage de l'hôpital de La Sarre**. Au point 20, à quai flottant, enlever **deuxième banc** et écrire **deux bancs**, enlever **escalier** et écrire **une échelle**. Quai flottant : c'est le pont **P-00270** et non **P-00267**.

**3-Affaires en décollant.**

**CISSSAT** : Retour sur le dossier du CISSSAT. La fermeture du service en santé mentale au 3<sup>e</sup> étage à l'hôpital de La Sarre, la démission et par le fait même le départ du dernier anesthésiste, et la possibilité de fermeture du laboratoire à l'hôpital La Sarre. Les maires ont rencontré d'abord l'adjoint du CISSSAT, monsieur Yves Desjardins, ensuite ont suivi les représentants syndicaux. Une pétition est actuellement disponible concernant la fermeture de l'unité interne de santé mentale de La Sarre.

2016-09-03

**4-Approbation des comptes.**

Il est proposé par la conseillère Lorie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que les comptes du mois d'août 2016 soient adoptés.

Salaires payés en août	:	5,973.05\$
Comptes payés en août	:	10,914.25\$
Comptes à payer en septembre	:	<u>1,992.52\$</u>
Pour un total	:	18,879.82\$

**5-Adoption de la correspondance.**

La MRC a adopté quatre résolutions concernant des décisions prises par le gouvernement du Québec concernant l'Hôpital de La Sarre.

2016-09-04

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'appuyer la résolution 16-87 du conseil d'administration de la MRCAO concernant la rupture de services en anesthésie- l'Hôpital de La Sarre.

**Rupture de services en anesthésie- l'Hôpital de La Sarre**

*ATTENDU QUE par voie de communiqué, le CISSSAT a annoncé :*

*« Qu'une rupture de services en anesthésie aura lieu à compter du 29 août 2016 pour une durée indéterminée sur le territoire de l'Abitibi-Ouest » ;*

*ATTENDU QUE selon le CISSSAT, « la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) a tout mis en œuvre pour recruter un nouvel anesthésiste ou combler les semaines de l'année à venir par le biais de médecins dépanneurs » ET que « la DSPEU n'a reçu aucune réponse favorable » ;*

*ATTENDU' une telle rupture de services met en péril la santé et la vie de toute une population ;*

**Réorganisation des laboratoires du réseau de la santé et des services sociaux – Résolution d'appui de la MRC d'Abitibi-Ouest.**

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a récemment été informée des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec, notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet OPTILAB du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prévoit le transfert de la majorité (70%) des analyses de biologie médicale des laboratoires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue vers le laboratoire serveur du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à Montréal ;
- CONSIDÉRANT** la perte de la proximité des services à la population qui en découlerait ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réorganisation prévue par OPTILAB favoriserait l'exode des travailleurs et travailleuses des laboratoires vers les grands centres urbains ;
- CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a élaboré un scénario alternatif régional qui permettrait de conserver les analyses de biologie médicale (et les emplois des technologistes médicaux) dans la région tout en assurant un haut niveau de performance ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce scénario régional vise la centralisation des analyses de biochimie à Val D'Or, celles de microbiologie à Rouyn-Noranda et celles de pathologie à Amos ;
- CONSIDÉRANT** l'assurance de CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue que les laboratoires existants (incluant La Sarre et le Témiscamingue), les services de prélèvements, les analyses urgentes et les services à la clientèle demeureront dans la région si son scénario est retenu ;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest seront importantes ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest entend protéger la qualité de vie des citoyens et citoyens ;
- EN CONSÉQUENCE** Jean-Guy Boulet et unanimentement résolu :

Que la MRC d'Abitibi-Ouest demande au gouvernement du Québec :

- **DE DÉCRÉTER** un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur l'ensemble du territoire québécois, et particulièrement sur celui de l'Abitibi-Témiscamingue, et temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès de ses organismes, du personnel spécialisé et des acteurs de chacun des milieux ;
- **DE REMETTRE** en question l'implantation de ce projet si ces avantages ne peuvent être démontrés et, advenant l'imposition de ce programme par le gouvernement, d'assurer sa mise en œuvre dans des conditions sécuritaires et dans le respect de la population et des salariées et salariés des laboratoires existants ;

Et, à cette fin, la MRC d'Abitibi-Ouest,

- **PRIVILÉGIE** l'implantation d'un scénario régional et demande au gouvernement de prendre l'engagement que, si un tel scénario était approuvé, il deviendrait permanent, de manière à garantir que les analyses de biologie médicale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ne seraient pas ultimement transférées vers le CUSM.

2016-09-07

Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimentement résolu d'appuyer la résolution 16-90 du conseil d'administration de la MRCAO concernant la rupture de services en anesthésie – Rencontre d'urgence.

**Rupture de services en anesthésie – Rencontre d'urgence**

**ATTENDU QUE** par voie de communiqué, le CISSSAT a annoncé :

« Qu'une rupture de services en anesthésie aura lieu à compter du 29 août 2016 pour une durée indéterminée sur le territoire de l'Abitibi-Ouest » ;

Règlement 2016-06 modifiant le règlement 2014-02 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux d'Authier-Nord.

Le règlement 2016-06 fait partie intégrante des présentes et vaut comme s'il était ici au long récit. Le règlement intégral est déposé aux archives de la Municipalité d'Authier-Nord.

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Lecture faite.

**10-Règlement 2016-07 modifiant le règlement 2012-03 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux d'Authier-Nord.**

2016-09-10

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2012, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un Code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC ont l'obligation de modifier leur Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux d'ici le 30 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale se doit d'être ajouté dans le Code d'éthique et de déontologie en vigueur de la Municipalité d'Authier-Nord ;

ATTENDU QUE la définition à l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie sera insérée à la fin de l'article 3 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité d'Authier-Nord ;

ATTENDU QUE le règlement 2016-07 abroge et remplace le règlement 2012-03 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 6 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 3 août 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Authier-Nord ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseillère Noëlla Dubé, à une séance régulière du conseil le 2 août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lortie Gagnon et unanimement résolu d'adopter le règlement 2016-07 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Authier-Nord.

Le règlement 2016-07 fait partie intégrante des présentes et vaut comme s'il était ici au long récit. Le règlement intégral est déposé aux archives de la Municipalité d'Authier-Nord.

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Lecture faite.

## **20-Période de questions.**

Aucune question.

### **21-Questions diverses.**

**Lot 48-C :** La directrice générale informe les conseillers que suite à un appel fait au MERN concernant le dossier 48-C, aucune nouvelle information avait été rajoutée dans ce dossier.

**Terrain Gilles Bergeron :** Monsieur Gilles Bergeron vend son terrain situé dans le chemin Avenue Poirier.

2016-09-17

Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu de procéder à l'achat du terrain de monsieur Gilles Bergeron, situé dans le chemin Avenue Poirier. Matricule 51111 71 9207, lot 4 466 010 (ancien lot 01-B, Rang 8, Canton Languedoc). Le prix d'achat est de 1500\$. Prendre rendez-vous avec Me Lyne Carreau.

2016-09-18

Il est proposé par la conseillère Lorraine Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le maire, Alain Gagnon, soit la personne déléguée et autorisée pour toute signature relative à ce dossier.

**Monsieur Denis Lafleur :** Monsieur Lafleur a fait part à la directrice générale que sa deuxième maison portant le numéro civique 24, sera maintenant considérée comme un chalet. Donc, enlever toutes les taxes et laisser seulement la taxe foncière.

**Travaux de voirie :** Les travaux de creusage dans le Chemin de l'École sont terminés. Deux ponceaux ont été réparés dans le Chemin de la Cache. Une transition sera effectuée dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rang Ouest. Ajout de concassé et du creusage de fossés également. Dans le chemin Ceinture du Lac, du macadam sera enlevé et on y ajoutera aussi du concassé.

**Chicane de clôture :** Deux voisins ne s'entendent pas quant à la construction d'une clôture pour des animaux en pâturage.

2016-09-19

Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Lorraine Gagnon et unanimement résolu que l'inspectrice municipale, Carolle Bédard, soit la personne désignée comme inspecteur agraire. Celle-ci agira en tant que médiatrice pour toute mésentente relative à une construction de clôture pour des animaux de pâturage.

**Réseau pluvial :** Le maire a rencontré monsieur Pierre Mercier, afin de discuter d'un devis pour le réseau pluvial, la construction de nouveaux trottoirs et la réfection des ponts P-002270 et P-00265. Monsieur Mercier mentionne au maire que 45h à 50h devraient être suffisants pour préparer les devis.

2016-09-20

Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'offrir 2000\$ à monsieur Pierre Mercier pour la préparation d'un devis concernant le réseau pluvial, la construction de trottoirs et la réfection des ponts P-002270 et P-00265.

**Congrès Alain :** Le maire fait part qu'il ne se rendra pas au Congrès de la FQM à Québec cette année.

### **22-Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Noëlla Dubé lève la séance. Il est 21h55.

---

Alain Gagnon, maire

---

Élise Gagnon, Dir. Gén. Sec. trésorière